



APPRENTI IMPAYE, Doit je travailler ?

Par **Stephane545**, le 17/11/2011 à 17:31

Bonjour,

Je suis actuellement apprenti depuis plus d'un an dans une entreprise. Cette entreprise ne m'a pas rémunéré depuis bientôt 4 mois. J'ai déjà effectué les démarches aux juridictions compétentes mais je voudrais savoir si je suis toujours dans l'obligation de me rendre à mon lieu de travail (plus de salaire, plus d'essence...) et doit-je toujours remplir mes tâches ?

En vous remerciant

Stéphane

Par **P.M.**, le 17/11/2011 à 20:39

Bonjour,

Je présume que vous avez saisi le Conseil de Prud'Hommes déjà en référé et suivant la date, vous pourriez déjà attendre l'audience...

Par **Stephane545**, le 17/11/2011 à 21:06

Je suis obligé d'aller travailler ?

Comment je peux faire, je ne peux plus me rendre sur mon lieu de travail... Je ne peux plus me payer d'essence

Par **P.M.**, le 17/11/2011 à 21:59

Vous ne répondez pas pour savoir si l'audience est prochaine mais autrement je ne comprends pas pourquoi, si vous ne pouvez plus aller travailler, vous venez demander si vous devez y aller car devant l'impossible nul n'est tenu...